

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

10, route de Técou

81600 TECOU

Téléphone : 05.63.83.61.61

Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>

E-Mail : accueil@gaillac-graulhet.fr

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché et un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Elaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et zonage pluvial

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Lieu principal d'exécution : Le territoire de la communauté d'agglomération

Code NUTS : FRJ27

71241000-9 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

Accord-cadre composite, c'est à dire un contrat correspondant pour partie à un accord-cadre à bons de commande et pour partie à un marché ordinaire.

Partie marché ordinaire :

Phase 1 : Etat des lieux préliminaire et analyse de l'existant

Phase 4 : Définition d'un programme d'actions et du zonage eaux pluviales

Partie à bons de commande :

Phase 2 : Etat des lieux et investigations terrain

Phase 3 : Analyses quantitatives et qualitatives des écoulements

Les prestations sont traitées pour partie à prix unitaires pour la partie à bons de commande et pour partie à prix forfaitaires pour la partie marché.

Dévolution en accord-cadre unique et en tranches

Tranche ferme :

Phase 1 : Etat des lieux préliminaire et analyse de l'existant

Phase 2 : Etat des lieux et investigations terrain

Phase 3 : Analyses quantitatives et qualitatives des écoulements

Phase 4 : Définition d'un programme d'actions et du zonage eaux pluviales

Tranche optionnelle n°1 : Création d'outils de communication et de sensibilisation autour du schéma directeur et du zonage pluvial à destination de la population

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre :

Phase 2 : Etat des lieux et investigations terrain maximum 500 000€ HT

Phase 3 : Analyses quantitatives et qualitatives des écoulements maximum 400 000€ HT

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché et l'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 36 mois à compter de l'ordre de service.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Une avance est prévue pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50 000 euros HT et d'une durée d'exécution supérieure à deux mois. Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

1. Critère **Prix des prestations** pondéré à 40 sur 100 points.
2. Critère **Valeur technique** pondéré à 50 sur 100 points.
 - 2.1. Sous-critère Méthodologie et adaptation au dossier pondéré à 20 points sur 50 points.
 - 2.2. Sous-critère Moyens et organisation du candidat pondéré à 15 points sur 50 points.
 - 2.3. Sous-critère Capacité globale à accompagner le maître d'ouvrage au changement de pratique pondéré à 10 points sur 50 points.
 - 2.4. Sous-critère Développement durable en lien avec le marché pondéré à 5 points sur 50 points.
3. Critère **Délais d'exécution** pondéré à 10 sur 100 points.
 - 3.1. Sous-critère Cohérence du planning pondéré à 5 points sur 10 points.
 - 3.2. Sous-critère Disponibilité et réactivité pondéré à 5 points sur 10 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 26-05-AOPI

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/02/2026

Date limite de réception des offres : 02/04/2026 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.
La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.
L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Adresse auprès de laquelle des informations administratives et complémentaires peuvent être obtenus :

www.marches-securises.fr

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : ..

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 Toulouse CEDEX 07